



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 4 septembre 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réal Émond

Était absent : Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance :

Chantale Otis, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19:00 heures, monsieur Donald Perron, Maire, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
- 4.0 Appel d'offres pour la surveillance des travaux de réfection de l'ancienne route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
- 5.0 Emploi Québec / Autorisation de signature
- 6.0 Période de questions portant uniquement sur la séance extraordinaire
- 7.0 Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 30 août 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux**

RÉSOLUTION



18-09-3331

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018.

APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 138 ET LES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agira à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme BPR Infrastructure inc. la préparation du devis en vue d'accorder un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT le devis pour soumission soumis à la Municipalité et au MTMDET par BPR Infrastructure inc. (Référence BPR 2018-01 – Août 2018);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son Règlement no 17-02 décrétant les travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées ainsi qu'un emprunt aux fins d'en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la partie des travaux sous sa responsabilité et que cette aide financière fait actuellement l'objet d'une demande de révision à la hausse auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (ci-après « MAMOT »);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a été acceptée par le MAMOT par lettre du 11 décembre 2017 du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, M. Frédéric Guay, où il est indiqué qu'il est « disposé à recommander l'octroi d'une aide financière additionnelle dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres de construction »;

CONSIDÉRANT que le conseil doit former un comité de sélection chargé d'évaluer les soumissions dans le cadre d'un appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres en fonction de critères incluant le prix;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-09-3332**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 936.0.13 du *Code municipal*, le conseil a adopté le Règlement numéro 17-06 afin de délégué à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier, suivant les prescriptions de la loi, un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

QUE le conseil choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en fonction de critères incluant le prix, tel que prévu à l'article 936.0.1 du *Code municipal*;

QUE le conseil retient les critères d'évaluation, le pointage attribué à chaque critère et le facteur servant au calcul du pointage final de chaque soumissionnaire prévu au devis – Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées – Contrôle qualitatif préparé par BPR Infrastructure inc. (Référence 2018-01 – Août 2018);

QUE le comité de sélection pour les fins de l'appel d'offres prévu à la présente résolution sera formé par la directrice-générale et secrétaire-trésorière suivant le règlement 17-06;

QUE le conseil municipal désigne la directrice-générale et secrétaire-trésorière comme responsable de cet appel d'offres et secrétaire du comité de sélection;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel au financement des travaux et à l'octroi d'une aide financière additionnelle par le MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres pour les travaux de construction;

**APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DE RÉFECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 138 ET DES
TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agira à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme BPR Infrastructure inc. la préparation du devis en vue d'accorder un contrat pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le devis pour soumission soumis à la Municipalité et au MTMDET par BPR Infrastructure inc. (Référence 2018-02 – Août 2018);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son Règlement no 17-02 décrétant les travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées ainsi qu'un emprunt aux fins d'en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la partie des travaux sous sa responsabilité et que cette aide financière fait actuellement l'objet d'une demande de révision à la hausse auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (ci-après « MAMOT »);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a été acceptée par le MAMOT par lettre du 11 décembre 2017 du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, M. Frédéric Guay, où il est indiqué qu'il est « disposé à recommander l'octroi d'une aide financière additionnelle dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres de construction »;

CONSIDÉRANT que le conseil doit former un comité de sélection chargé d'évaluer les soumissions dans le cadre d'un appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 936.0.13 du *Code municipal*, le conseil a adopté le Règlement 17-06 afin de délégué à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres;

RÉSOLUTION 18-09-3333

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion ET RÉSOLU A L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier, suivant les prescriptions de la loi, un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

QUE le conseil choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en fonction de critères incluant le prix, tel que prévu à l'article 936.0.1 du *Code municipal*;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le conseil retient les critères d'évaluation, le pointage attribué à chaque critère et le facteur servant au calcul du pointage final de chaque soumissionnaire prévu au devis – Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées - Surveillance des travaux préparé par BPR Infrastructure inc. (Référence 2018-02 – Août 2018);

QUE le comité de sélection pour les fins de l'appel d'offres prévu à la présente résolution sera formé par la directrice-générale et secrétaire-trésorière suivant le règlement 17-06;

QUE le conseil municipal désigne la directrice-générale et secrétaire-trésorière comme responsable de cet appel d'offres et secrétaire du comité de sélection;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel au financement des travaux et à l'octroi d'une aide financière additionnelle par le MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres pour les travaux de construction;

EMPLOI QUÉBEC / AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION
18-09-3334**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte la responsabilité contrat d'intégration à l'emploi de la bibliothécaire présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 10, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

RÉSOLUTION

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux**



18-09-3335

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance levée à 19h 50.

Donald Perron

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 14

Donald Perron

Donald Perron, maire

Chantale Otis

**Chantale Otis,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**